

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 4242 à 4251présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 8**

Après le mot :

« semaine »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La modulation de cette durée minimale de 24 heures par semaine, sur un cycle déterminé par l'accord, anéantit totalement l'objectif affiché du projet de loi de garantir au salarié une durée minimale stable lui permettant de trouver un autre temps partiel.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	4242	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	4243	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	4244	de	M.	François ASENSI
Adt n°	4245	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	4246	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	4247	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	4248	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	4249	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	4250	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	4251	de	M.	André CHASSAIGNE